

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du GT statut du 18 octobre 2012

Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Rhône-Alpes, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Lorraine.

Pour les OS Insee : CGT, SUD, CFDT; CGT-FO, CGC.

Pour la direction Insee : la Secrétaire générale, l'adjointe à la maîtrise d'ouvrage, le Responsable du département Gestion des Ressources Humaines et un agent, le Responsable de la division Maîtrise d'Oeuvre des Activités d'Enquêtes et un missionnaire, le responsable des prix, le directeur du centre de Metz.

Le début de la réunion a été marqué par une forte tension car une des notes proposées comme document de travail pour la réunion proposait une prise en compte de l'ancienneté très défavorable aux enquêtrices et enquêteurs.

En effet, cette note proposait de reclasser les enquêtrices et enquêteurs dans la grille en calculant l'ancienneté proportionnellement à leur quotités passées, pénalisant ainsi celles et ceux ayant eu des quotités passées inférieures à 50%.

S'appuyant sur la loi qui prévoit que les agents ayant une quotité inférieure à 50% progressent au prorata de leur temps de travail donc moins vite sur les échelons de la grille, la direction proposait d' « estimer » la quotité de toutes les enquêtrices et enquêteurs pour toutes leurs années de travail reconnues !

Nous avons argumenté sur :

- ✓ l'impossibilité pour l'Insee d'accomplir une telle tâche : souvent les archives n'ont pas été conservées ; de plus comment estimer le temps de travail pour une enquête emploi de 1992 ?!
- ✓ la négociation sur la circulaire avait déjà traité ce point et conclu à la prise en compte de toutes les années d'ancienneté (selon certains critères) sans tenir compte de la quotité de travail.

La direction a proposé que le relevé de décisions de la réunion mentionne l'accord de la direction et des organisations syndicales sur le constat de l'impossibilité d'établir les calculs (et donc de risque d'inéquité) et donc de respecter la règle. Le passage posant problème sera donc retiré de la note.

Évolution du dossier - calendrier

Réunion DGAFP (Fonction Publique) – secrétariat général du ministère – direction de l'Insee

La réunion qui s'est tenue entre les cabinets de la fonction publique et du ministère, en présence de l'Insee, a été très positive :

- ✓ C'est bien une circulaire qui sera appliquée, et avec peu de modifications (de forme, pas de fond) par rapport à la dernière version du début de l'année. Donc les modalités négociées avec la direction de l'Insee seront bien appliquées. Notamment, la prise en compte d'années d'ancienneté par la **validation de trois trimestres de retraite sera bien effective**, ce que nous jugions très important.
- ✓ Cette circulaire sera présentée au comité technique du 6 novembre, et signée par le Secrétaire général du ministère.
- ✓ La question de la rétroactivité des droits de la loi Sauvadet n'a pas été éclaircie car nous sommes les seuls avec ce problème : elle reste donc à traiter.

Nous sommes donc satisfaits que cette réunion ait permis d'acter certains termes de la négociation interne à l'Insee, qui risquaient d'être invalidés.

Calendrier avec application du nouveau statut au 1^{er} janvier 2013

La direction propose donc en séance un scénario différent de celui du 3 octobre :

- ✓ report de CVS à début avril et enquête logement à mi-juin, démarrage de la nouvelle enquête Emploi dans les DOM en mars, permettant le traitement des CDIisations par les équipes des DR ;
- ✓ un premier entretien d'ici la fin de l'année, puis un deuxième pour des ajustements au premier trimestre 2013. Le contrat issu du premier entretien mentionnerait la quotité de référence (moyenne 2010-2011) ;

- ✓ envoi des quotités de référence 2010-2011 aux enquêtrices et enquêteurs: cet envoi prévu mi-octobre est reporté en attendant sa lettre d'accompagnement ;
- ✓ les formations des chefs de Dem et sites prix sur Chester (outil d'attribution de la charge de travail 2013) sont en cours, pour une mise en production le 12 novembre ;

Points divers

- ✓ Nous mentionnons le problème de la signature d'un CDI à temps incomplet ou complet : il n'est selon nous pas possible, sans engagement spécifique, de passer d'un contrat à l'autre en conservant les droits acquis. La direction estime qu'un engagement du ministère dans le sens de la conservation des droits est sans doute possible.
- ✓ La prise en compte du cas (sans doute pas unique) d'une enquêtrice en longue maladie pour lequel la direction avait proposé un CDI afin que ses indemnités journalières puissent être prises en charge par l'Insee, et sur la base réelle du travail effectué, pas sur le 60/40.
Le dossier est plus complexe que prévu, car il ne peut pas être traité directement par l'Insee.
- ✓ Nous demandons qu'une sorte de vademecum soit réalisé par la direction, à l'attention des enquêtrices, enquêteurs, agents des Dem, Prix et Sar, avec valeur de note, afin de clarifier les règles et interprétations de la circulaire.
- ✓ L'accompagnement d'enquêtrice ou enquêteur sera possible lors des entretiens dans les DR.

Note sur la CDIisation et le classement dans la grille de rémunération

Cette note a déjà été envoyée dans les DR à l'état de projet. Nous avons fait plusieurs remarques visant à une meilleure compréhension des explications qui y figurent.

Il sera mentionné des exemples sur la prise en compte des arrêts maladies : plusieurs arrêts successifs pour la même maladie seront pris en compte comme un seul.

Nous insistons sur l'énorme charge de travail de nos collègues des Sar alors que leurs effectifs sont en forte diminution !

Calcul des quotités antérieures et attribution des charges de travail futures

Prix

Nous sommes revenus sur les calculs des temps des prix pour lesquels nous n'avons pas eu d'explication : le temps des relevés de services paraît anormalement court, y compris en comparaison avec d'autres types de relevés qui peuvent également être faits dans un point de vente à part (et non pas avec d'autres relevés dans un même PV). Selon la direction c'est alors plutôt le temps de déplacement avant le relevé, pris en compte par ailleurs, qui absorbe une partie du temps pour le relevé.

Nous ne sommes pas convaincus par l'argument de la direction qui n'est pas étayé par les calculs (le temps de déplacement avant un relevé services serait plus court que pour les autres relevés, il y aurait plus de prix maintenus dans les services et donc faits en un clic...).

Plus généralement, c'est la méthode utilisée qui pose problème, comme nous l'avons déjà signalé : la mesure des temps des tablettes nécessite des traitements non neutres, utilisant des hypothèses fortes.

Le responsable des prix a lui-même reconnu que les traitements ont donné des résultats différents selon la base étudiée (base initiale ou base déjà traitée).

Dans la mesure où il n'y a pas eu consensus sur la mesure des temps des prix, l'utilisation de cette méthode est contestable. Nous prenons acte qu'elle sera utilisée pour le calcul des quotités de référence, mais annonçons qu'il sera nécessaire de rapidement initier d'autres analyses, en lien avec le « dialogue qualité », et qui devront permettre une prise en compte du vécu des enquêtrices et enquêteurs.

Recensement des communautés

Nous sommes d'accord sur des temps différents selon 4 tranches de communautés (voir PJ).

Nous n'avons eu que les moyennes des temps relevés : pour la très grande partie des communautés, à moins de 100 personnes, la direction propose 1h45.

La direction a envoyé des précisions après la réunion : la médiane des temps (1h15) étant inférieure à la moyenne, nous n'avons pas demandé le passage à 2h00 pour ce temps.

Pour l'attribution de la charge de travail future, nous relistons les problèmes rencontrés :

- ✓ Un taux de collecte doit être appliqué pour déterminer la charge de travail à attribuer. Mais on doit attribuer un taux de la zone, pas le taux de l'enquêtrice ou de l'enquêteur dans l'absolu.

- ✓ Nous mentionnons notamment le fait que les méthodes de chacun-e étaient tributaires d'un mode d'emploi, à la pige, qui va cesser. Or ce mode d'emploi impliquait des stratégies pour aboutir au succès d'enquêtes, qui ne pourront plus être employées dans le futur (amplitude énorme du temps de travail). Nous estimons donc qu'une nouvelle doctrine de travail (combien de fois tenter un contact avec un ménage par exemple) doit être mise en place. La direction doit nous envoyer les études méthodologiques sur ce thème qu'elle cite lors de nos échanges.

La direction répond à ces arguments :

- ✓ Le fait qu'on prenne en compte le nombre de kilomètres parcourus, et donc du temps de travail, milite pour une conservation des méthodes de travail actuelles. Elles seront revues plus tard avec un travail méthodologique important à la clé.
- ✓ La note mentionnera donc bien sa validité pour 2013 seulement.

CDI pigistes actuel-le-s

Nous demandons qu'il leur soit proposé à tou-te-s un temps complet, s'ils le souhaitent, dans la mesure où la très grande majorité de ces contrats ne mentionnaient aucune durée ou quotité de travail

Eu égard à la non-application du droit pendant des années à ces personnels, nous demandons une reconstruction de droits passés(droits à congés, droits à l'application de la loi de 84 pour quelques-un-e-s...)

La direction prend note.

Un courrier va enfin être envoyé aux 29 agents concernées et non-destinataires de celui de l'été 2012.

CDI loi Sauvadet

La direction ne peut toujours pas nous dire combien de personnes sont concernées par l'application de cette loi. Les conséquences sont pourtant importantes en terme de classement sur la grille de rémunération. Le CSRH (centre service ressources humaines à Metz) doit faire une opération de bilan à ce sujet.

Déroulement des GT et CT SD en région pour la mise en place des NCEE

Des groupes de travail se mettent en place en région. Pour coordination de ces discussions, la direction promet une proposition écrite à ce sujet pour le 25 octobre.

Nous rappelons à la direction que nous souhaitons que les CT (y compris au niveau national) abordent les changements organisationnels non seulement pour les enquêtrices et enquêteurs, mais également pour les agents des Dem, prix et Sar.

Clés Vigik

La direction de l'Insee a eu un rendez-vous avec cette association de la Poste qui gère l'attribution des clés permettant d'entrer dans les immeubles. Il faudra maintenant obtenir un accord de l'association puis présenter un dossier technique lors de leur CA du 13 novembre. L'argument de caractère obligatoire inscrit dans la loi de nos enquêtes sera avancé

Nous rappelons à la direction l'importance énorme pour les taux de réussite de l'aboutissement de ce dossier.

Au final, nous saluons donc l'engagement du ministre énoncé lors du comité technique ministériel du 16 octobre (« j'ai demandé la finalisation de ce dossier dans de bonnes conditions, pour la date du 1er janvier 2013 ») qui a provoqué quelques inflexions dans l'avancée du dossier. Nous pensons que cette déclaration a aidé au déblocage du dossier sur ces questions essentielles de bonne prise en compte de l'ancienneté pour tout le réseau. Nous veillerons à ce que ce meilleur climat soit maintenu !

Calendrier :

24 octobre : GT statut (Paris) spécifique Dom

25 octobre : réunion quadripartite au ministère

6 novembre : comité technique de réseau sur le nouveau statut

22 novembre : GT statut (paris)

A Paris, le 22 octobre 2012